



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'Hôtel de ville de Deux-Montagnes, situé au 803 chemin d'Oka, le **mercredi 19 septembre 2018** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur Denis Martin.

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Adoption de l'ordre du jour du 19 septembre 2018

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Adoption du procès-verbal du 15 août 2018

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

3.1 Autorisation des comptes à payer au 19 septembre 2018 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04

4. **RÉSOLUTIONS**

4.1 Convention collective des policiers – Autorisation de signature

4.2 Demande d'aide financière – mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal

4.3 Adoption du budget pour l'exercice financier 2019

5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPOT DE DOCUMENTS**

n/a

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

9.1 Levée de la séance du 19 septembre 2018



2018-09-041

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2018, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2018-09-042

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2018, tels que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 19 septembre 2018 totalisent un montant de 466 485,35 \$;

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 338 481,06 \$ pour la période du 16 août au 19 septembre 2018;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2018-09-043

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 19 septembre 2018 au montant de 466 485,35 \$.

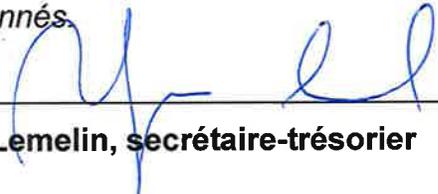
D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 16 août au 19 septembre 2018 au montant de 338 481,06 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.



Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 CONVENTION COLLECTIVE DES POLICIERS – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'entente de principe pour la conclusion du renouvellement de la convention collective de travail avec les policiers et policières de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus
et **APPUYÉ** unanimement

DE SIGNER avec la Fraternité des policiers et des policières de la Régionale de Deux-Montagnes inc. la convention collective échéant le 31 décembre 2022; le président du conseil d'administration et le directeur de police sont autorisés à signer, pour et au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, la convention collective, sur approbation des textes finaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes envisage de participer à la mise en place d'une équipe d'enquêtes régionale sur les crimes à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de police de Thérèse-De-Blainville entend faire les démarches nécessaires à l'évaluation de la faisabilité d'une telle équipe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus
et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

D'AUTORISER la Régie intermunicipale de police de Thérèse-De-Blainville à présenter, pour et au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal »;

2018-09-044



2018-09-045

D'AUTORISER le directeur de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes à signer, pour et au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2019

CONSIDÉRANT que le directeur administratif et le directeur de police ont dressé le budget pour l'exercice financier 2019 et l'ont transmis le 16 août 2018 aux directeurs généraux et responsables des finances de chacune des villes/municipalités dont le territoire est soumis à la compétence de la régie;

CONSIDÉRANT que le directeur administratif et le directeur de police ont présenté le 12 septembre 2018 les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 aux directeurs généraux et responsables des finances des 4 villes/municipalités membres de la régie;

CONSIDÉRANT que les directeurs généraux se sont montrés satisfaits des prévisions budgétaires ainsi présentées et modifiées selon leurs demandes;

CONSIDÉRANT la présentation sommaire faite par le directeur administratif aux membres du conseil d'administration de la régie;

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine
et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2019 de la régie de police du Lac des Deux-Montagnes, prévoyant :

Revenus	1 049 400 \$
Dépenses d'opérations	10 449 594 \$
Frais de financement	8 900 \$
Excédent des dépenses sur les revenus	<u>9 409 094 \$</u>
Financement :	
Via les quotes-parts	9 339 094 \$
Via réserves et fonds de roulement	70 000 \$

2018-09-046

DE SOUMETTRE l'entrée en vigueur du présent budget à l'approbation des municipalités et villes dont le territoire est soumis à sa compétence, le tout conformément à l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

n/a

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus
et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2018-09-047

QU'à 19h41, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Denis Martin
Président

Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier